

# BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

## SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

B.P. 6009 - 45018 Orléans Cedex - Tél.: (38) 63.00.12



n° 3893

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

-----

Comune des CLERY  
ban de CLERY - PETIT

-----

**Enquête** géologique réglementaire  
concernant l'implantation d'une décharge  
contrôlée d'ordures ménagères



**Service géologique régional LORRAINE**

Le Longeau, Rozérieulles - 57160 Moulins-lès-Metz

Tel.: (87) 60.31.45

## 1 - EXPOSE DU PROJET

La Société "Ordures Services" par l'intermédiaire de sa succursale de SEDAN, en accord avec la municipalité de la commune des CLERY (Meuse) a demandé au Service Géologique Régional Lorraine à NANCY, d'effectuer l'enquête géologique réglementaire relative à l'installation d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

. 1

La visite des lieux a été faite le 22 Mars 1976, en compagnie de Monsieur le Maire des CLERY et d'un représentant de la Société "Ordures Services".

## 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE

Les terrains proposés pour l'implantation de la décharge sont situés sur le tracé de l'ancienne voie ferrée stratégique VOUZIERS - STENAY, sur le versant Est de l'éperon qui domine la commune de CLERY-PETIT. Les habitations les plus proches seraient à plus de 100 mètres de l'exploitation qui couvrirait une superficie proche de 3 ha dont 2 ha correspondant à l'excavation réalisée pour le passage de la voie ferrée ; les parcelles sont répertoriées au cadastre à la section ZA sous le n° 24.

## 3 - CADRE GEOLOGIQUE ET STRUCTURAL - CONDITIONS HYDROGEOLOGIQUES

Du point de vue géologique, les terrains affleurant dans la fouille S.N.C.F. appartiennent aux calcaires récifaux de l'ex "Argovo-Rauracien". Ce sont des calcaires cristallins, crème à beige-clair, avec des passées à débris et des lentilles de polypiers "tubuleux" ou saccharoïdes, souvent altérés. On a pu noter un "lambeau" de terrasse d'alluvions anciennes siliceuses, en couronnement, tout à fait en sommet de la croupe, à la cote 200 approximativement au droit du dépôt projeté.

Les calcaires cités précédemment recouvrent les faciés terreux du Glypticien (base de l'ex Argovien) formés par une alternance de bancs de calcaire récifal à polypiers et de niveaux marneux très fossilifères sur 20 à 25 m de puissance. Ensuite, apparaît sur 15 à 20 m, un calcaire à oolithe ferrugineuse coniporant de fins niveaux de lumachelles ; enfin les argiles plus ou moins sableuses, alternant avec des lits de blocs de calcaire siliceux, ce sont les argiles à chailles oxfordiennes.

Du point de vue structural, le plongement général des couches se fait vers le Sud Sud-Ouest avec une pente de 15 à 20 %, . Aucun accident important n'a été mis en évidence dans le secteur concerné.

Du point de vue hydrogéologique, les terrains calcaires peu argileux, souvent fissurés, peuvent être dans certaines conditions, des réservoirs aquifères non négligeables. Dans le secteur concerné, c'est le cas des niveaux calcaires à polypiers de la base de l'ex. Rauracien, et des niveaux de calcaire à oolithes ferrugineuses de l'ex. Argovien. Parfois, ils donnent naissance à des sources dont le débit est très important : source de Chifossé à CLERY-GRAND (300 à 400 l/s), dans la majorité des cas, le débit est plus modeste source du lavoir du CLERY-GRAND (31 l/s), source St-Vincent à CLERY-PETIT (10 à 12 l/s)).

#### 4 - ALIMENTATION EN EAU DES COLLECTIVITES ET DES INDUSTRIES

La commune de CLEKY-PETIT est alimentée en eau potable par le captage de la source St-Vincent et la commune de CLERY-GRAND par le captage de la source St-Laurent. Les besoins des populations (250+ 100 habitants) sont généralement couverts par ces deux ouvrages. La laiterie PROMEST, a capté en profondeur, l'eau des calcaires à oolithes ferrugineuses ; la profondeur des ouvrages est de 20 à 22 m, les débits d'exploitation sont de 15 à 30 m<sup>3</sup>/h.

## 5 - ENVIRONNEMENT

La décharge occupera la partie excavée de l'ancienne voie ferrée, sans gêne apparente pour la localité la plus proche. Les talus sont couverts de taillis, masquant le site, de plus, des aménagements sont prévus notamment à l'entrée de la décharge et côté village (engazonnement et plantation d'arbustes).

## 6 - MATIERES EN DEPOT - VOLME

Les matières qui seront mises en dépôt sont des ordures ménagères et des déchets industriels inertes en faible proportion, provenant de la commune des CLERY dans une première phase d'exploitation, puis des communes avoisinantes dans une seconde phase (S.I.V.M. de DUN S/MEUSE); en phase finale, la collecte serait effectuée pour un ensemble de communes comptant globalement 10 000 habitants, approximativement, le volume des matières ainsi déposées, serait de l'ordre de 10 T/j.

## 7 - RISQUES DE POLLUTION

La nature calcaire des parois de l'excavation, ne permet pas d'espérer une bonne auto-épuration des eaux par filtration ; néanmoins, la reconstitution d'un sol en fond d'excavation atténuera les risques de pollution bactériologique ou chimique des eaux courantes ; cette opération est absolument indispensable, elle augmentera autant que faire se peut, le temps de filtration.

La source St-Vincent, captée pour l'alimentation en eau potable de CLERY-PETIT, est issue de la nappe argovo-rauracienne. Bien qu'en rive droite de l'Andon, mais du fait de la forte perméabilité de certains niveaux calcaires et de la pente générale des couches vers l'W.S.W., il n'est pas totalement exclu que le site de la décharge soit dans le bassin d'alimentation de la source précitée.

Les forages de la laiterie FROMEST, captent la nappe des calcaires à oolithes ferrugineuses qui est, en principe, bien protégée au toit par les horizons marneux du Glypticien.

#### 8 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

L'aménagement et le mode d'exploitation au la décharge envisagés par la Société "Ordures Services" n'appellent aucune remarque de notre part. Cependant, les risques possibles de contamination de la source St-Vincent, bien que située à 1 Km environ du site proposé, nécessiteront une surveillance de la qualité d'eau. Il conviendra de faire procéder à une analyse physico-chimique de type 1 avec recherche des éléments en traces et une analyse bactériologique avant installation de la décharge ; ensuite, périodiquement, au fur et à mesure de l'extension e de l'accumulation des dépôts.

#### 9 - CONCLUSIONS

Les conditions géologiques, structurales et hydrogéologiques du secteur envisagé pour l'implantation de la décharge contrôlée d'ordures ménagères des CLERY ont été définies.

L'examen de la distribution d'eau potable aux collectivités avoisinantes et à la laiterie FROMEST à CLERY-PETIT, de l'environnement, des risques de pollution des eaux souterraines, a permis d'énoncer certaines prescriptions concernant la qualité de l'eau de la source St-Vincent.

Sous réserve de leur application, un AVIS FAVORABLE est donné au projet.

Le Géologue agréé en matière d'eau  
et d'hygiène publique  
pour le département de la Meuse

C. MATAUX

